

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48 Ont participé au vote : 57 Pour : 42 Contre : 8 Abstention : 7 Date de la convocation : 23-11-2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Office de Tourisme Intercommunal - Subvention 2024</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELÀ, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p>N° d'Ordre : 296-23</p>	
<p>Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT</p>	

Le Président,

RAPPELLE qu'une convention d'objectifs annuelle lie la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal. La convention a pour objet de définir les missions déléguées à l'Office de Tourisme ainsi que les conditions d'exécution des missions et les engagements réciproques des deux parties. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la communauté de communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles. Le budget annuel est alloué selon les axes stratégiques et actions envisagées dans l'année.

FAIT PART au conseil que la commission tourisme qui s'est réunie le 8 novembre dernier a validé les axes de travail et actions à engager en 2024.

RAPPELLE que l'action globale de l'OTI a pour but de servir les objectifs stratégiques suivants :

- organiser et améliorer l'accueil touristique,
- assumer la promotion du territoire intercommunal
- professionnaliser les acteurs,
- mettre en réseau les acteurs et partenaires locaux dans le respect d'un tourisme responsable et durable.

1- Organiser et améliorer l'accueil touristique :

* Par le maintien du classement en Catégorie I et le développement de la démarche qualité engagée par l'OTI

* Par la professionnalisation de l'Office de Tourisme impliquant

- l'adaptation des services aux attentes des clientèles,
- l'organisation de nouveaux services
- l'optimisation de l'accueil : dans les antennes, hors les murs en mobilité dans le territoire grâce à l'achat d'un équipement adapté (point d'information mobile), et numérique avec notamment la mise en place d'un Internet de séjour
- la formation du personnel pour être en phase avec les évolutions du monde touristique

2- Assumer la promotion du territoire intercommunal

* Par une stratégie de promotion et communication visant à implanter et renforcer l'identité du territoire selon un plan d'actions marketing établi annuellement :

- Promotion de la destination auprès de prescripteurs de clientèles
- Promotion de la destination auprès du grand public (salon, encarts publicitaires)
- Lancement de la marque ESPRIT CANIGO
- Développement des relations avec la presse
- Création de supports (papier, numériques) valorisant toutes les facettes du territoire, trilingue (français, anglais, catalan)
- Refonte du site Internet de la destination Conflent Canigó intégrant un Internet de séjour et le site du Pays d'art et d'histoire
- Développement de la présence et de la notoriété de la destination sur les médias sociaux

* Par une collaboration étroite avec les structures chargées de la promotion touristique extérieures au territoire : CRTL, ADT...

* Par la structuration et la qualification de l'offre :

- L'OTI a pour mission de participer à l'organisation et au déploiement du Grand Site Occitanie Massif du Canigó, fort vecteur de notoriété, coordonné par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, chef de file, l'OTI étant positionné comme office de tourisme d'intérêt régional
 - Mettre en place des produits touristiques non proposés par des prestataires locaux et attendus par les visiteurs : visites guidées, excursions, produits packagés...
 - S'attacher à structurer tout particulièrement les sentiers de randonnée :
 - Faire l'état des lieux de l'existant, structurer l'offre existante pour pouvoir en faire la promotion, identifier les manques pour proposer et mettre en œuvre la création de sentiers, cela en partenariat avec les différents acteurs locaux.
 - Assister les communes dans leurs projets de création de sentiers de randonnées.
 - Assister la communauté de communes dans la gestion des sentiers d'intérêt communautaire.
- En complément des sentiers de randonnées pédestres, l'Office de Tourisme s'attachera aussi à structurer des sentiers et pistes pour le vélo, avec le renfort d'un technicien vélo.

* Par l'organisation d'actions événementielles valorisant l'ensemble de la destination Conflent Canigó :

- Pérenniser la journée d'animation Festi Conflent : rendez-vous ludique et gourmand, combinant à la fois nature, patrimoine culturel, loisirs de plein air et produits du terroir qui a pour but de « partager ce que nous sommes », une destination Conflent Canigó « festive, accueillante, nature et sensible. »

3- Professionnaliser les acteurs :

En les accompagnant dans

- Les techniques du e-tourisme et la commercialisation en ligne
- La stratégie marketing
- La qualification de leur offre

De façon individuelle, en ateliers collectifs et par la mise à disposition d'outils.

En s'impliquant en outre tout particulièrement dans la qualification de l'offre en hébergement en accompagnant les hébergeurs à la labellisation et au classement : assurer le classement des meublés, l'OTI étant habilité au classement depuis 2019, et devant renouveler l'agrément en 2024.

4- Mettre en réseau les partenaires du développement local

La Mise en réseau des acteurs autour des grandes thématiques prioritaires :

- Pleine nature (randonnée pédestre, Vtt, canyoning, pêche...)
- Thermalisme et bien-être
- Patrimoine culturel (Unesco, plus beaux villages de France, sites majeurs...)
- Terroir (vin, produits du terroir, restaurants)

Par l'organisation de rencontres généralistes ou thématiques, dédiées aux échanges entre prestataires privés et acteurs publics,

Par la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux aux enjeux du tourisme : déploiement de la démarche ambassadeur avec un plan d'animations dédiée,

Par le développement de partenariats internes et externes au territoire : renforcement de la collaboration avec les acteurs incontournables (Syndicat Mixte Canigó Grand Site, PNR Pyrénées catalanes, Réserves naturelles, sites...).

En plus d'assurer l'accueil et la promotion, l'OTI intervient de plus en plus dans la structuration et la qualification de l'offre, l'animation des acteurs touristiques.

Il est également aux côtés des professionnels et des communes pour les accompagner dans leur développement, et porte l'organisation de manifestations événementielles valorisant l'ensemble de la destination.

En 2022, le temps agent dédié à l'accueil était de 39% (contre 67% en 2017) ce qui lui a permis d'assurer les missions de terrain. L'équipe est constituée de 13 permanents, déduction faite du PAH (qui dispose d'un ETP intégré dans le budget dédié) et représente 12.5 ETP auxquels s'ajoutent 2 ETP des emplois saisonniers.

L'OTI est en cours de recrutement d'un chargé de mission vélo, afin de développer l'offre de sentier de randonnées VTT en miroir aux actions menées pour les sentiers de randonnées pédestres.

L'OTI produit des recettes, près de 50 000 € (correspondant essentiellement à la vente d'encarts publicitaires aux hébergeurs, visites de classement, excursions, billetterie) et s'attache à obtenir des subventions externes au territoire : départementales, régionales et européennes.

Ces aides permettent à l'OTI d'assurer de nouvelles actions et de s'équiper d'outils nécessaires au développement touristique du territoire. La facturation du temps agent finance en grande partie les dépenses dans les dossiers de demandes de subventions.

En 2023, ces aides exceptionnelles devraient atteindre plus de 100 000 € (l'OTI ayant obtenu une subvention du CD66 pour le point d'information mobile de 69 566 €, une subvention Leader pour la valorisation numérique APN et en recherche d'une subvention pour financer la refonte du site Internet).

PROPOSE au Conseil, pour l'année 2024, d'attribuer une subvention d'un montant de 619.100 €, soit une augmentation de 2.5 % et d'autoriser le président à signer une convention d'objectifs avec l'OTI.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité ou par 42 voix POUR, 8 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'Association Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó d'un montant de 619.100 € pour l'année 2024 versée par douzième chaque mois.

INDIQUE que les crédits seront prévus au budget primitif.

AUTORISE le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer la convention d'objectifs à intervenir qui sera annexée à la présente délibération.

PRECISE que la convention d'objectifs sus-citée est également conclue dans le cadre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 11 décembre 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

